

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN****SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	MAILLARD Rémi	PELHATRE Michel
PICOUAYS Jacqueline	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	MENARD Vanessa	LUCAS Dominique
RAULT Annie	LE PROVOST Guy	AMBROISE Fabienne
LEMONNIER Rosanna	FOURE Jean-Luc	GUILLEMOT Jean-Claude
KERJEAN Nathalie	GUDEMARD Bruno	BOTREL Marie-Claire
GODET Pascal		

Absents Excusés : Madame AMBROISE pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire, Madame BERNAY pouvoir à Madame RAULT Annie, Monsieur YVART pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc, Madame CAYET Laurette pouvoir Madame LEBRETON Suzanne, Madame PLAYE Sarah.

**Secrétaire de séance** : Madame MENARD Vanessa

**FINANCES****Vote des tarifs communaux 2022**

Le conseil municipal vote les tarifs :

SALLE CLEMENT ADER

<b>ASSOCIATIONS COMMUNE</b>		Tarif W-E 2022	+1/2 J 2022	+ 1 j 2022
Manifestation ½ journée			74 €	
Manifestation avec repas		173 €		85 €
Manifestation de nature culturelle sans repas		147 €		
2 manifestations :	l'une avec repas	173 €		
	l'autre sans repas	147 €		
Réveillon		315 €		
Option : Sono	Option : Sonorisation et vidéoprojecteur	30 €		
<b>PRIVES</b>				
Habitant de la commune	Salle	346 €	85 €	170 €
	Option : Sonorisation et vidéoprojecteur	57 €		
Habitant hors commune	Salle	496 €	125 €	250€

	Option : Sonorisation et vidéoprojecteur	137 €		
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)		63 €		
Association extérieure Tarif séance (yoga...)		26 €		
Chèque Caution		530 €		

Remise des clefs le vendredi en fonction des disponibilités de l'agent communal

Reprise des clefs le lundi en fonction des disponibilités de l'agent communal

Utilisation par les loueurs à partir du samedi matin pour les mois d'hiver du 1er janvier au 31 mars

(répétition théâtre le vendredi soir)

SALLE HELENE BOUCHER

	Tarif W-E	+1/2 J	+ 1 j
	2022	2022	2022
<b>ASSOCIATIONS COMMUNE</b>			
Manifestation ½ journée		54 €	
Manifestation avec repas	92 €		
Manifestation de nature culturelle sans repas	84 €		
Réveillon	190 €		
<b>PRIVES</b>			
Habitant de la commune	184 €	54 €	97 €
Réveillon pour les habitants de la commune	278 €		
Habitant hors commune	315 €	78 €	156 €
Réveillon hors commune	450 €		
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)	40 €		
Association extérieure Tarif séance (yoga...)	17 €		
Chèque Caution	530 €		

Remise des clefs le vendredi en fonction des disponibilités de l'agent communal

Reprise des clefs le lundi en fonction des disponibilités de l'agent communal

Occupation de courte durée pour les associations Trélivannaises : Location avec repas

en semaine (sauf le vendredi) : 54 €

Cérémonie obsèques 1/2 journée Trélivannais 54 €

**Pour les 2 salles :**

L'APE Mosaïque, la FNACA bénéficient du tarif associations de la commune

Gratuité pour le week-end Téléthon, les activités scolaires, Trélivan Animation pour Noël

Tarif commune pour le personnel municipal

DESIGNATION		TARIFS 2022
<b>PECHE ETANG DU PARC DU VAL DROUET</b>		
Tarif Commune	Association	GRATUIT
	Carte à l'année adulte	GRATUIT
	Prix journée : commune adulte et enfant	GRATUIT
Tarif Hors Commune	Association	35.00 €
	Carte à l'année adulte	45.00 €
	Carte à l'année : enfant -12 ans hors commune	GRATUIT
	Prix journée : enfant de - 12 ans hors commune	GRATUIT
	Prix journée : adulte hors commune	7.00 €
<b>CIMETIERE</b>		
<b>Concession</b>		
* 30 ans		160.00 €
plein terre		65.00 €
<b>Espace Cinéraire</b>		
<b>Menhirs</b>		
* 10ans		241.00 €
* 15 ans		360.00 €
*20 ans		476.00 €
<b>Dolmens</b>		
* 10ans		274.00 €
* 15 ans		390.00 €
*20 ans		508.00 €
<b>Cavernes</b>		
* 10ans		274.00 €
* 15 ans		390.00 €

*20 ans		508.00 €
<b>INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE</b>		
Indemnité annuelle		192.00 €
<b>BIBLIOTHEQUE L'IMAGIN'R</b>		
Commune => réseau Dinan Agglomération		Gratuit
Cartes d'abonnement égarées		2.00 €
livre		20.00 €
Beau livre		50.00 €
Revue		6.00 €
CD		15.00 €
DVD		50.00 €
Commune	Cours informatique ( par session )	12.00 €
	Echange en langue anglaise ( annuel )	12.00 €
Hors Commune	Cours informatique ( par session )	17.00 €
	Echange en langue anglaise ( annuel )	17.00 €
<b>DROIT DE PLACE MARCHAND AMBULANT</b>		
étalage de - 3 mètres linéaires		6.80 €
par mètre supplémentaire		2.85 €
<b>PUBLICITE BULLETIN COMMUNAL</b>		
Artisans et commerçants situés sur la commune Gratuité pour la première année.		40.00 €
<b>MAISON DES SPORTS - FOYER CULTUREL - SCENE</b>		
Vin d'honneur et évènements familiaux ( 1/2 J ) (réservés aux habitants de la communes)		54.00 €
<b>MATERIEL</b>		
<b>Location vaisselle Salle Hélène Boucher</b>		
Tarif Commune	couvert (l'unité)	0.40 €
	verres ou tasses 100	15.50 €
	verres ou tasses 150	23.00 €
	verres ou tasses 200	31.00 €

Tarif Hors Commune	autre matériel	0.40 €
	couvert (l'unité)	0.70 €
	verres ou tasses 100	20.50 €
	verres ou tasses 150	31.00 €
	verres ou tasses 200	41.00 €
	autre matériel	0.70 €
<b>Location vaisselle Salle Clément Ader</b>		
Tarif Commune	couverts 100	41.00 €
	couverts 150	62.00 €
	couverts 200	82.00 €
	couverts 250	103.00 €
	verres ou tasses par 100	15.50 €
	autre matériel	0.40 €
Tarif Hors Commune	couverts 100	72.00 €
	couverts 150	108.00 €
	couverts 200	144.00 €
	couverts 250	180.00 €
	verres ou tasses par 100	20.50 €
	autre matériel	0.70 €
<b>VAISSELLES PERDUES OU CASSEES</b>		
clips box		10.00 €
Assiette plate grande		3.00 €
Assiette creuse		2.70 €
Assiette plate petite		2.70 €
Assiette à dessert		2.40 €
Verre ordinaire		0.50 €
Verre ballon		0.95 €
Verre à vin		1.45 €
Flûte		1.15 €

Cuillère grande	0.50 €
Cuillère petite	0.20 €
Couteau	0.50 €
Tasse café	1.90 €
Tasse chocolat	2.50 €
Fourchette	0.50 €
Louche	15.00 €
Pichet	14.50 €
Plateau stratifié	10.70 €
Corbeille	6.00 €
Plat inox	8.70 €
Saladier	14.50 €
Grilles du four	7.10 €
Plaque de cuisson	24.70 €
Plat four 55mm	19.60 €
Couvercle	13.90 €
PLat gastro 100mm	22.50 €
Faitout alu Ø 40	98.00 €
Couvercle Ø 40	20.00 €
Faitout alu Ø 36	84.00 €
Couvercle Ø 36	16.70 €
Plat alu avec anses 45x36	110.00 €
<b>BARRIERES</b>	unité 1.35 €

**Bilans : cantine, garderie, accueil de loisirs sans hébergement**

Le conseil municipal prend acte des bilans

**Décision modificative n°2 : liaison douce route de Caulnes**

Le conseil municipal décide d'effectuer les modifications en investissement

Opération 47 article 2315 : Cheminements doux + 60 000 €

Et de diminuer les crédits sur les opérations suivantes :

15 000 € sur l'opération 50 article 2031 : Etude urbaine sur les Bâtiments

15 000 € sur l'opération 124 article 2313 : Service Technique

10 000 € sur l'opération 119 article 2315: Jeux -Espace Multi sports

20 000 € sur l'opération 110 article 2315: Voirie principale

## ENFANCES - JEUNESSES

### **Accueil de Loisirs sans Hébergement**

Le conseil municipal décide :

- de reconduire l'organisation et de procéder au recrutement des animateurs pour l'accueil de Loisirs sans hébergement du 11 juillet au 29 juillet 2022 inclus avec garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17h 00 à 18 h 30. Age des enfants de 3 ans au 30 juin 2022 à 12 ans dans l'année.

- Vote les tarifs ci-dessous et la rémunération du personnel :

Participation des familles par jour :				
2022				
QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journée		Mini Camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6.70 €	7.90 €	47.80 €	56.00 €
513-900	11.00 €	13.30 €	69.00 €	81.40 €
900-1500	13.60 €	16.60 €	82.00 €	96.50 €
>1500	16.00 €	18.60 €	93.00 €	106.50 €

Forfait déplacement directrice 60 €

STATUT
Animateurs (trices) BAFA avec option Surveillant de baignade
Animateur (trice) BAFA
ANIMATEUR stagiaire (rémunération au-delà des 14 jours de stage réglementaire)

### **Syndicat Départemental d'Electricité : Mât solaire**

Le conseil municipal approuve le projet d'installation d'un mât solaire au bourg pour un montant de 2 995.72 €

### **Engagement plan d'actions et de sobriété foncière**

Le conseil municipal décide de s'engager dans le plan d'actions et de sobriété foncière et nomme comme référents : Monsieur Guillemot Jean-Claude, Madame Rault Annie

### **Marché Mairie – rapport d'analyse des offres et attributions des lots**

Le conseil municipal :

Approuve le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

N°	LOT	Entreprise retenue	Montant de l'offre	Options retenues	Total avec options et variantes
01	DÉMOLITION	KERLEROUX	31 882.41 €		31 882.41 €
02	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX - V.R.D.	COLAS	58 858.00 €	5000 €	63 858.00 €
03	GROS-OEUVRE	COREVA	109 242.25 €		109 242.25 €
04	CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE	Infructueux	0.00 €		0.00 €
05	COUVERTURE BACS ACIER - ÉTANCHÉITÉ	Infructueux	0.00 €		0.00 €
06	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	GLASS SOLUTIONS	58 495.00 €		58 495.00 €
07	SERRURERIE	Infructueux	0.00 €		0.00 €
08	MENUISERIES INTÉRIEURES	BIDAULT	37 087.60 €		37 087.60 €
09	CLOISONS SÈCHES – ISOLATION	OPI	66 233.34 €		66 233.34 €
10	FAUX-PLAFONDS	MANIVEL	5 116.50 €		5 116.50 €
11	REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCE	MIRIEL	6 076.70 €		6 076.70 €
12	PEINTURE	PIEDVACHE	20 790.70 €		20 790.70 €
13	ELECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES	ATOUT CONFORT	35 846.24 €		35 846.24 €
14	CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE	Infructueux	0.00 €		0.00 €
<b>TOTAL € HT</b>			<b>429 628.74 €</b>	<b>5000 €</b>	<b>434 628.74 €</b>

- Décide d'engager une consultation conformément à l'article R2122-2 du code des marchés publics afin de pourvoir aux lots non pourvus.

- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

**Rétrocession « les Vergers »**

Le conseil municipal décide de procéder à la rétrocession définitive dans le domaine public des parcelles AH335 (surface 2287 ca) et 334 (surface 31 ca):

- Espaces verts, et réseaux
- voirie pour 270 mètres linéaire

- Dit que l'acte et les frais concernant la rétrocession Les Vergers seront à la charge du lotisseur.

**Rue du stade : validation de l'esquisse et lancement de la procédure de consultation des entreprises.**

Le conseil municipal approuve l'esquisse de la rue du Stade et décide de lancer la consultation des entreprises en procédure adaptée.

**Alignement : acquisition trottoir route de la Cochais**

Le conseil municipal :

- Autorise le maire à procéder à la régularisation de l'élargissement du trottoir suite à une division de parcelle



et un alignement route de la Cochais.

- Sollicite l'unité foncière du Centre de Gestion 22 pour réaliser les actes d'acquisitions
- Désigne Monsieur GODET Pascal, pour signer les actes à intervenir, l'acte étant authentifié par Madame le Maire

***Etude urbaine : Lancement de l'étude de faisabilité***

Le conseil municipal décide de lancer en procédure adaptée l'étude de faisabilité

***Nomination des chemins***

Le conseil municipal approuve la nomination des chemins.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON